



Christine Padoin  
FCPE Montesquieu  
7, rue de la Comédie Française  
95220 Herblay

Lycée Montesquieu  
Madame Djamila Soufi  
Proviseure  
165 rue Emile Zola  
95220 Herblay

Herblay, le 4 décembre 2020

**Objet** : Commission éducative

Madame la Proviseure,

Nous faisons suite à votre réponse à notre question diverse lors du Conseil d'administration de votre établissement en date du 3 mars 2020 et au Conseil d'administration dit « d'installation » en date du 12 novembre 2020 concernant la non-sollicitation de commissions éducatives au sein de votre établissement.

La FCPE souhaite à nouveau exprimer fermement son plus profond désaccord par rapport à votre décision.

Nous contestons le fait que soit instauré une alternative (commission d'accompagnement actuellement évoquée en conseils de classe) en lieu et place d'une commission dédiée à « examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. » et qui « doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée » cf fiche Eduscol.

La commission éducative est un outil mis à la disposition des chefs d'établissement ; il leur revient d'en disposer pour en faire une commission qui remplira les compétences ci-dessus mentionnées.

Nous contestons les arguments que vous avez, entre autres, avancés de chronophagie, d'enseignants hors la classe, de sanctions, confidentialité d'éléments concernant la famille...

Pour notre part, nous avons pu constater, jusqu'en 2019, le bien fondé des commissions éducatives au lycée Montesquieu permettant des échanges constructifs et bénéfiques entre enseignants, parents et élèves. Ces échanges variés ont permis aux élèves et parents d'entendre les problèmes rencontrés, mais aussi et surtout d'entendre des éléments positifs également énoncés.

Il est évident que la FCPE souhaite des enseignants à leur poste en classe, mais nous sommes également ravis lorsque ces derniers, par leurs discours et expérience, arrivent, lors d'une commission éducative, à « récupérer » un élève.

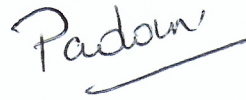
Pour ce qui est des sanctions, la commission éducative n'est en aucun cas l'antichambre du conseil de discipline et ne s'y substitue pas non plus, mais tend à la « recherche d'une réponse éducative personnalisée ».

Quant aux éventuels éléments confidentiels ou embarrassants que la famille serait amenée à évoquer, nous rappelons que les représentants de parents d'élèves sont des parents responsables qui agissent dans l'intérêt des parents et des élèves.

Pour finir, nous souhaiterions savoir quels sont les leviers actuels qui vous empêchent de faire de la commission éducative une commission créative et constructive et qui remplirait pleinement son rôle.

Nous regrettons vivement que votre énergie et votre empathie envers les élèves ne vous incitent pas à utiliser la commission éducative comme l'outil approprié pour et au service des élèves rencontrant une difficulté.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Proviseure, l'expression de nos sentiments distingués.



Christine Padoin

Copies : Mme Guylène Mouquet-Burtin – IA DASEN  
FCPE 95